Group

10, rue Louis BLANC 59260 HELLEMMES

A l'attention de Monsieur Gérald DEMEYER

Président / CEO

Paris, le 21 03 2017

Objet : Lettre de proposition Stratégie et Intermédiation institutionnelle

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité une proposition de notre part concernant une action de lobbying pour l'année 2017 relative à la promotion des intérêts du Groupe « le Commanditaire » à l'égard de l'ouverture du marché de la prévention dentaire primaire français.

1. Objet de la mission

Conformément aux objectifs arrêtés par le « le Prestataire » aura pour mission la mise en oeuvre d'une stratégie de conseil et d'intermédiation visant à promouvoir les positions et intérêts du groupe dans l'ouverture du monopole et l'accessibilité au marché de la prévention dentaire primaire français.

Cette action visera à démontrer la nécessité d'ouvrir ce monopole à de nouveaux entrants afin d'améliorer la santé bucco-dentaire des Français par un usage plus accessible et plus démocratique des espaces d'hygiène dentaire en ville.

Le détail des prestations fournies par dans le cadre de la mission est indiqué au paragraphe 2 ci-dessous.

Les prestations de dans le cadre de la mission définie aux présentes couvrent exclusivement le Gouvernement (cabinets ministériels, administration centrale) et le Parlement français (Assemblée nationale et Sénat), ses représentants et ses personnels.

Cette action de lobbying visera plusieurs objectifs :

- Structurer l'ensemble des revendications et positions de une proposition relative à la prévention dentaire primaire des Français;
- 2. Disposer d'un outil fédérateur (note/mémorandum) de visibilité institutionnelle pour :
- 3. Constituer un réseau institutionnel (gouvernement, parlement, partis politiques, administration) de soutiens aux enjeux de prévention dentaire primaire;
- 4. Modifier la législation / règlementation applicable à l'ouverture de centres d'hygiènes dentaires primaires ;

2. Prestations

La présente mission comporte différentes modalités

Phase 1 (Mars - juin 2017): Stratégie et Argumentaires

- Rédaction d'un argumentaire/note blanche visant à démontrer la nécessité d'ouvrir le marché de l'hygiène dentaire primaire français;
- Analyse des dispositions juridiques à modifier dans les différents codes et textes (notamment PLFSS);
- 3. Rédaction dispositif modification législative en vue ouverture du monopole ou rédaction décret modificatif;

<u>Phase 2 (Juin - Décembre 2017): Promotion et Modification législation dans débat PLFSSR 2017 ou PLFSS 2018</u>

- Cartographie des acteurs politiques et administratifs décisionnaires dans la nouvelle législature;
- Placement de l'amendement dans le cadre des textes PLFSS Rect. 2017 ou PLFSS 2018 ou projet de loi Santé (travail Commissions, examen en séance);
- Mobilisation et suivi pour ouverture du monopole de la prévention dentaire primaire en France dans le cadre de la session parlementaire 2017 (Obtention et organisation de rendez-vous individuels; Préparation et coaching des intervenants désignés par vos soins;

3. <u>Disponibilité et Reporting</u>

assurera la présence régulière de son consultant dans les réunions de travail prévues par le commanditaire, assurera un compte rendu régulier de l'ensemble de ses prestations.

4. Durée

La mission débutera dès signature pour acceptation de la présente lettre de mission par le commanditaire pour une durée comprise jusqu'au 31 décembre 2017.

5. Conditions financières

En contrepartie des prestations fournies par dans le cadre de la mission et pour la durée de celle-ci, il sera payé, sur une base de facturation mensuelle au prorata, à un montant forfaitaire total hors taxes

- de 10 000 (dix mille) euros (€) pour la phase 1 auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.
- de 36 000 (trente-six mille) euros (€) pour la phase 2 auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur,

En cas d'extension du champ de la mission définie par le commanditaire, ou d'une augmentation significative du nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement de la présente mission, des honoraires complémentaires seront versés sur la base d'un montant décidé d'un commun accord entre le commanditaire et

En complément du montant forfaitaire visé ci-dessus, le commanditaire prendra en charge les frais raisonnablement encourus par dans le cadre de la mission et correspondant aux frais (pour toute prestation effectuée hors de Paris) de déplacement, d'affranchissement et reproduction de documents en nombre. Ces frais seront dûment justifiés par

6. Exclusivité - Absence de conflit

s'engage à ne pas intervenir pour toute autre institution ou entreprise ayant des intérêts non conformes avec ceux définis pas le commanditaire.

Le Commanditaire s'engage à reconnaître comme son représentant officiel auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat au titre de l'inscription au registre des représentants des groupes d'intérêts des assemblées parlementaires et de la Haute Autorité pour la transparence de la Vie Publique (HATVP).

Confidentialité

Au titre de ses obligations de discrétion nées de la nature même des prestations à fournir, , s'engage à ne révéler ni ne faire état d'aucune information à sa disposition concernant le commanditaire qui lui aurait été communiquée par ce dernier et ayant un caractère confidentiel ou stratégique.

La présente lettre vous est adressée en deux exemplaires. Si les termes de celleci vous agréent, nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire paraphé et signé avec votre bon pour accord afin que nous puissions débuter notre mission dans les meilleurs délais.

distingués.	Nous vous prions d'agréer, Mo	onsieur le Président, l'expression	de nos sentiments
		Gérant	
Bon pour ac Date :	ccord,		
Par			